

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE156316011

Accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 24 septembre 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 septembre 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE156316011, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE156316011

Accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 2 septembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1156316011. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 septembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE156316011 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies est situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, à l'extrémité est de l'île de Montréal. Il s'agit d'un vaste espace vert de 249 hectares en milieu urbain qui s'étend de la rivière des Prairies jusqu'au fleuve. Il reçoit annuellement plus de 100 000 visiteurs. Ce parc-nature a comme mission la conservation, l'éducation à l'environnement et les loisirs de plein air. Il est reconnu pour la grande diversité de ses écosystèmes soit le champ, la friche, la forêt jeune, la forêt mature, de même que des marais, des prairies humides et des forêts marécageuses. Cette mosaïque de milieux assure une richesse exceptionnelle tant au point de vue de la faune que de la flore. Ce parc-nature offre donc un riche héritage naturel, mais aussi une multitude d'activités de plein air.

Le secteur des Marais est situé dans la portion nord du parc-nature en bordure de la rivière des Prairies et du boulevard Gouin. Il est caractérisé par la présence d'une chaîne de marais qui communiquent entre eux par gravité naturelle pour finir leur course dans la rivière. Ce secteur est composé majoritairement de milieux humides qui attirent une très grande variété d'oiseaux et qui en fait un endroit très fréquenté par les amateurs d'ornithologie. C'est donc un site de choix pour l'interprétation de la faune aviaire dans la région métropolitaine.

Dans le secteur des Marais, il existe présentement quatre passerelles et un belvédère vétustes. Deux des quatre passerelles, dont une avec un belvédère, présentent des bris majeurs de structure. Elles sont actuellement condamnées et fermées aux visiteurs. Les deux autres passerelles ont des garde-corps qui ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. De plus, elles ne permettent pas l'accès des personnes à mobilité réduite. Il n'existe également pas de sentiers aménagés de façon formelle dans ce secteur, mais seulement des tracés en terre battue partiellement herbacés et minimalement entretenus qui traversent des milieux humides. En période printanière ou lors de pluie abondante, ces zones sont inondées et cela incite les visiteurs à improviser des voies de contournement dans le milieu naturel. Dans le secteur des Marais se trouve un barrage en bois. Celui-ci est dans un état de pourriture avancé et il n'est plus fonctionnel depuis plusieurs années. La fragilité de ce barrage met en péril la chaîne de marais puisqu'il retient l'ensemble de l'eau des marais qui s'écoule vers la rivière des Prairies.

Le projet consiste en l'aménagement d'un belvédère, d'une passerelle et d'un ouvrage de contrôle des eaux, construits selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Ce projet permettra de répondre aux besoins des usagers en favorisant leur sécurité et leur accessibilité tout en protégeant l'environnement naturel du secteur de Marais.

L'aménagement permettra dans son ensemble de contrôler les accès des visiteurs vers le grand marais, protégeant par conséquent la flore environnante et la faune qui l'habite. Le nouveau belvédère sera positionné en bordure du marais, en prenant compte à la fois de la protection du milieu, ainsi que des besoins des amateurs d'ornithologie. Son implantation favorisera une accessibilité adéquate aux visiteurs, de même que l'observation de la faune sans nuisance. La nouvelle passerelle sera positionnée de façon à amener discrètement les visiteurs vers le belvédère, minimisant ainsi l'impact de leur présence sur le milieu tout en favorisant l'activité d'observation de la faune. La restauration de l'ouvrage de contrôle des eaux contribuera non seulement au maintien du niveau de l'eau dans la chaîne de marais, mais également à la conservation des composantes naturelles qui caractérisent le secteur. L'aménagement de sentiers bien délimités réduira significativement les risques de dégradation du milieu associés à un usage non balisé du site. Des plantations d'arbres, d'arbustes et de vivaces indigènes seront effectuées au niveau terrestre, ainsi qu'en bordure du marais afin de réduire l'accès en rive des visiteurs. Les végétaux viendront également stabiliser les pentes et contrôler l'érosion en bordure du marais. Les végétaux indigènes prévus au projet consolideront la flore du secteur.

De façon générale, les travaux prévus dans le cadre de ce projet sont :

- la fourniture et l'installation de barrières d'eau;
- la mise en place d'un passage à gué;
- l'abattage et l'essouchage d'arbres et d'arbustes;

- les travaux d'éradication de nerpruns;
- la démolition des quatre passerelles et un barrage en bois existants;
- la réalisation d'un ouvrage de contrôle des eaux;
- la mise en place d'éléments préfabriqués, de pieux forés et de murs en gabions;
- les travaux de structure en acier, de menuiserie et de bétonnage;
- la mise en place d'un chemin de service et des sentiers piéton en criblure de pierre;
- les travaux de réfection de surface en asphalte;
- la fourniture et l'installation de matelas et de rouleaux anti-érosion;
- les travaux d'ensemencement;
- la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces indigènes;
- la fourniture et l'installation de clôtures de protection des zones végétalisées;
- la fourniture et l'installation de différents types de panneaux.

Dans ce projet, les contingences sont évaluées à 15 % du coût estimé afin de couvrir les risques possibles de dépenses imprévues :

- la présence de roc lors de l'installation des pieux forés pour soutenir la structure de la passerelle et du belvédère;
- le maintien délicat d'une zone sèche avec des barrières d'eau dans le marais afin de réaliser l'ouvrage de contrôle des eaux;
- la présence d'infrastructures souterraines non répertoriées.

Sur les douze preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission. Cinq entreprises ne possédaient pas la licence requise de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). D'autres ont invoqué un carnet de commande trop chargé ou l'obtention d'un contrat de plus grande envergure pour justifier leur désistement.

Il y a un écart de 12 % entre la dernière estimation réalisée par le SGPVMR et le prix du seul soumissionnaire.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Si les membres ont reconnu la conformité du processus dans ce dossier, ils ont cependant manifesté leur préoccupation face aux longs délais entre le diagnostic posé touchant le réaménagement proposé dans le secteur des Marais et le lancement de l'appel d'offres pour les travaux. Pour la Commission, il est pour le moins difficile de concevoir qu'il a fallu cinq ans avant d'enfin lancer les travaux. Ce dossier aurait dû être finalisé beaucoup plus tôt.

Par ailleurs, les membres ont aussi questionné le fait que le lancement de l'appel d'offres s'est fait au même moment où le Service lançait des appels d'offres pour un autre parc. Compte tenu qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire conforme dans le présent dossier, il est raisonnable de croire qu'un phasage différent du lancement des appels d'offres aurait pu profiter à la Ville.

En somme, pour la Commission, le Service n'a pas fait montre d'une bonne planification dans l'évolution de ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE156316011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

Considérant qu'il n'y a eu qu'une seule soumission conforme reçue dans ce dossier;

Considérant que plusieurs appels d'offres pour des travaux similaires ont été lancés presque simultanément par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;

La Commission recommande que les services municipaux s'assurent d'une meilleure coordination des appels d'offres dans les cas de travaux similaires pour faire en sorte de garantir une saine concurrence dans l'octroi de chacun des contrats.